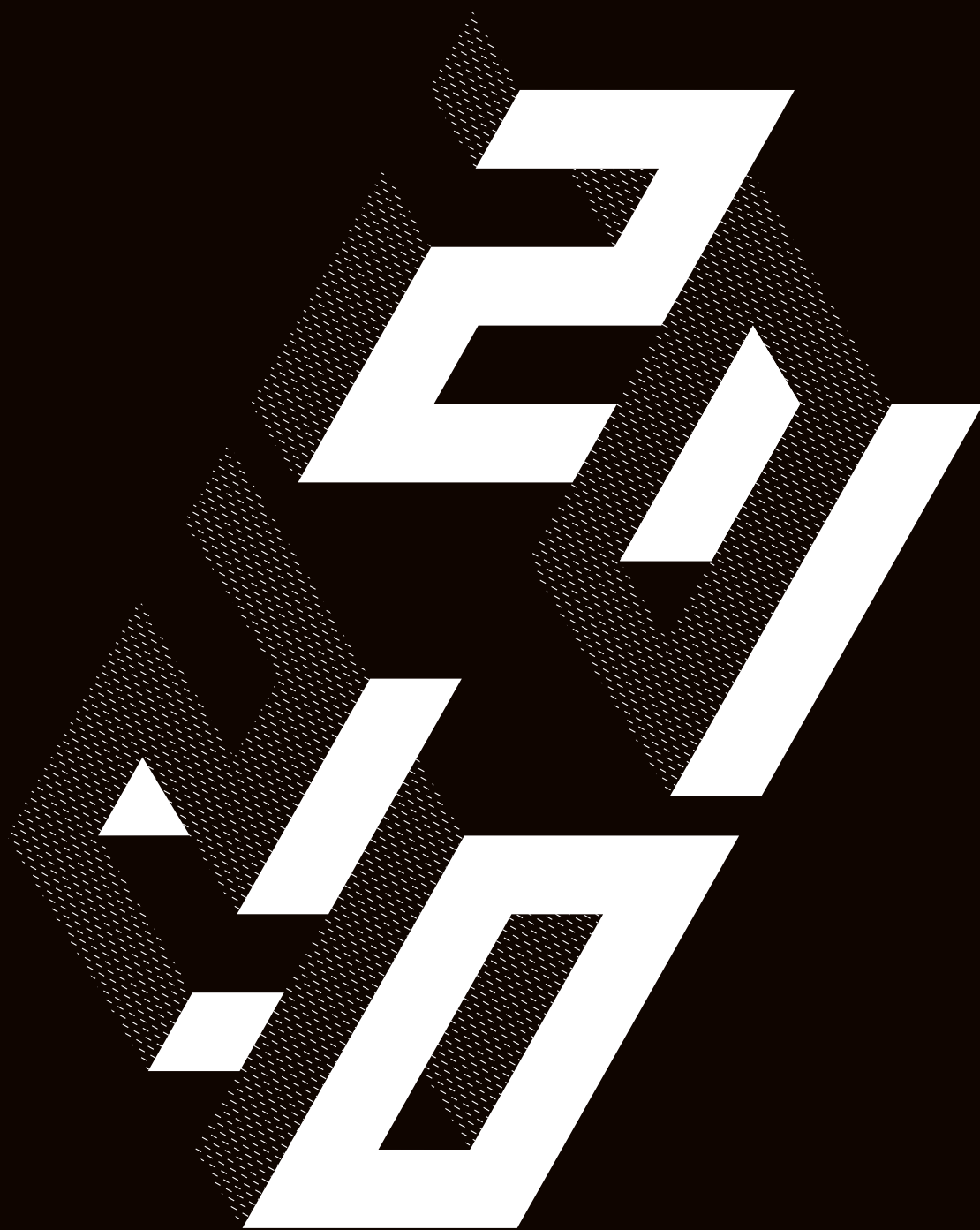
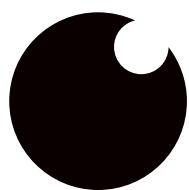


# Rapport Annuel 2020



[ins-fr.ch](https://www.ins-fr.ch)





**Inspectorat chantiers Fribourg**  
**Baustelleninspektorat Freiburg**

**Avec ses 2 mandats de l'Etat de Fribourg et ses 7 mandats avec les commissions paritaires, l'Inspectorat chantiers Fribourg est l'organe de contrôle du canton, dans le domaine de la construction. L'avantage de ce principe est la synergie de contrôle sur les chantiers.**

# Sommaire

## Rapport Annuel 2020.

<b>Philosophie</b>	<b>6</b>
<b>L'inspectorat 2020 en bref</b>	<b>8</b>
<b>Historique</b>	<b>10</b>
<b>Retrospective 2020</b>	<b>12</b>
<b>Portrait de l'association</b>	<b>14</b>
<b>Organisation et activités</b>	<b>16</b>
<b>Rapport financier</b>	<b>22</b>
<b>Finances en détail</b>	<b>26</b>
<b>Statistiques</b>	<b>30</b>
<b>Référencements</b>	<b>42</b>

# Philosophie

## Le mot du président.

Après la théorie, la pratique !

La LEMT et le REMT ayant été adoptés avec pour conséquence des moyens supplémentaires débloqués par le canton afin d'accroître la surveillance du marché du travail, nous avons dû renégocier les termes de notre mandat avec le SPE.

Nous avons pu ainsi bénéficier d'un apport financier qui nous a permis d'engager un nouvel inspecteur à temps partiel. Nous osons espérer trouver prochainement des moyens financiers supplémentaires afin de consolider ce poste. Cette perspective outre qu'elle rend possible des contrôles supplémentaires permet de développer les contrôles du samedi si important dans le cadre de la lutte contre le travail au noir.

La collaboration avec les autres organes chargés de l'application du respect de la LEMT et de son REMT, en particulier le SPE trouve gentiment son rythme de croisière et son efficacité.

Toujours soucieuse d'améliorer ses services, l'ICF va procéder à une rocade de ses locaux, toujours à la même adresse, mais plus spacieux et pratiques.

C'est cette évolution qui permet à l'ICF, son Conseil et ses Collaborateurs·trices de remplir au mieux les missions que nos mandants nous confient.



**Jacques Piller**  
Président

# Le mot du responsable.

L'année 2020 a été faite de rebondissement et je ne pense pas très utile d'épiloguer sur l'attraction de l'année « la pandémie ». Tout le monde a malheureusement été touché d'une manière ou d'une autre par cette problématique mondiale.

Au sein de notre structure et du personnel, nous avons eu la chance d'avoir été majoritairement épargnés par la maladie. C'est pour moi l'occasion de mettre en avant l'esprit de collaboration que l'entier des collaborateurs a eue durant cette période difficile. Tout le monde s'est serré les coudes et a affronté le problème de manière exemplaire. Et Dieu sait que ce n'était pas chose facile, l'Inspectorat a pour principal objectif et c'est une grande partie de notre travail, d'aller au front et de rencontrer les ouvriers de la construction. Comme tous, nous avons dû mettre en place des mesures sanitaires internes qui ont changé radicalement notre manière de contrôler.

Cette pandémie a également touché directement un domaine auquel nous sommes concernés, les travailleurs détachés. Ces ouvriers d'entreprises étrangères sont directement détachés pour une exécuter un travail limité dans le temps dans notre pays respectivement dans notre canton, avaient l'impossibilité de se déplacer, c'est pourquoi nous avons constaté une grande diminution d'annonces de travail durant les différents confinements de l'année. C'est malheureusement la raison pour laquelle nous n'avons logiquement pas pu atteindre les différents objectifs demandés.

Mais c'est également l'année du changement et de l'évolution concernant la lutte contre le travail au noir dans notre canton. Celui-ci a décidé politiquement d'améliorer les moyens mis à disposition afin de combattre ce fameux fléau qui dépasse également les frontières cantonales. Un gros changement législatif permettra à l'ICF de se développer dans un futur très proche.



**Mike Aguet**  
Responsable de l'inspectorat

# L'inspectorat 2020 en bref

## Quelques chiffres intéressants.

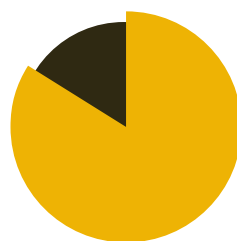
### Nombre de rapports de contrôles

**209**

Travail au noir  
TN

**221**

Travail détaché  
Ldét



**84%**

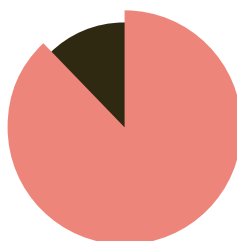
Chantiers sans problème de gestions des eaux

**351**

Conventions de travail  
CCT

**976**

Environnement  
SEn

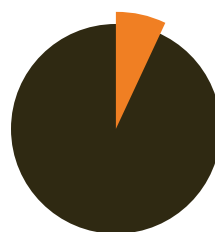


**88%**

Chantiers sans problème de gestions des déchets

**1757**

**Au total**



**7%**

Machines sans filtre à particules

### Nombre d'ouvriers contrôlés

**355**

Travail détaché  
Ldét

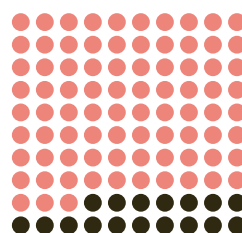


**28**

Personnes en fuite

**705-416**

Conventions de travail – Travail au noir  
CCT-TN



**83**

Dénonciations réalisées



CHF **846'000**

**Budgets 2020**  
**Inspectorat chantiers Fribourg**

Contrôle travail au noir TN	CHF 180'000
Contrôle travail détaché Ldét	CHF 320'400
Contrôle conventions de travail CN-CCT	CHF 171'000
Contrôle environnement SEn	CHF 173'500
Autres produits	CHF 1'100

**Total produits** CHF **846'000**

Charges salariales	CHF 670'000
Charges administratives	CHF 27'500
Infrastructures	CHF 71'400
Frais de fonctionnement	CHF 84'400
Frais financiers	CHF -7'300

**Total charges** CHF **846'000**

**Equivalents à  
 plein temps**

Travail au noir TN **1.2 EPT**

Environnement SEn **1.2 EPT**

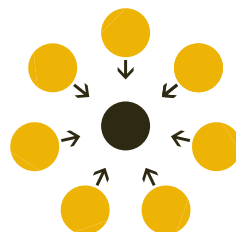
Conventions de travail CCT **1.0 EPT**

Travail détaché Ldét **2.3 EPT**

3 femmes – 7 hommes

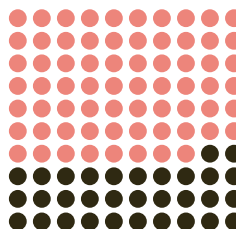
CHF **61'000**

**Amendes  
 infligées aux Ldét**



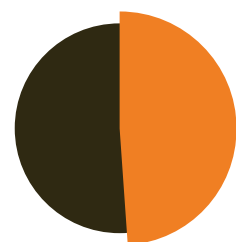
**7**

**Mandats de  
 prestations avec les CP**



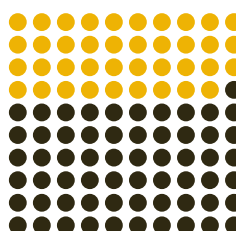
**68**

**Rapports  
 du samedi**



**49%**

**Problèmes salariaux  
 des CCT**



**39**

**Rapports avec  
 la police**

# Historique

## Des balbutiements à nos jours.

### Fin du siècle

#### La phase préparatoire

Dans le secteur de la construction du canton de Fribourg, les partenaires sociaux et l'Etat n'ont pas attendu l'adoption d'une législation fédérale pour lutter contre le travail au noir. Comme les cantons de Vaud et de Genève, Fribourg a été un précurseur dans ce type de lutte.

À la fin des années 90, un groupe de travail composé de représentants de l'Etat ainsi que des associations d'employeurs et d'employés a étudié la possibilité de mettre en place différentes structures non seulement pour lutter contre le travail illicite dans le secteur principal de la construction, mais aussi pour contrôler l'application des conventions collectives de travail sur les chantiers.

### 2000–2007

#### La commission tripartite de surveillance du travail au noir

Dans le courant de l'année 2000, une commission tripartite de surveillance du travail au noir dans la construction a été créée. Celle-ci était composée de 4 représentants de l'Etat, 4 représentants des associations des employeurs, 4 représentants des associations de travailleurs, d'un Président neutre et d'un secrétaire. Cette commission avait pour mission d'instituer la lutte contre le travail au noir, d'en suivre l'évolution et d'en rendre compte au Conseil d'Etat.

La commission a dû préparer une base légale. Celle-ci a été adoptée au milieu de l'année. Dans l'intervalle, la commission a pris contact avec les autres institutions. Il y avait notamment la CCC qui effectuait des contrôles de l'élimination des déchets de chantiers et certaines commissions paritaires qui effectuaient des contrôles des conditions de travail. Les institutions concernées se sont rendu compte des synergies à développer au niveau des divers contrôles effectués sur les chantiers.

Début 2003, la commission dispose de deux inspecteurs à plein temps pour réaliser les contrôles relatifs au travail au noir et les autres contrôles qui lui sont confiés. En novembre de cette même année, une ordonnance introduisant des émoluments est prise par le Conseil d'Etat. Ainsi, une partie des frais de fonctionnement pourra être couverte.

Au début de l'année 2002, le Conseil Fédéral publie un message relatif à la future législation fédérale en matière de lutte contre le travail au noir. Les parlementaires ayant de la peine à trouver un consensus, la loi fédérale mettra encore trois ans pour son adoption et six ans pour être mise en vigueur, finalement, le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

## 2007—2009

### La commission paritaire de contrôles dans la construction

Vers le milieu de l'année 2007, au vu de l'entrée en vigueur de la législation fédérale sur le travail au noir, l'Etat annonce son retrait de la commission pour le 31 décembre de cette même année. Cela signifie que la commission tripartite va se transformer, de fait, en commission paritaire.

Une base légale cantonale étant nécessaire pour l'application de la législation fédérale, il en arrête les dispositions en prononçant une ordonnance, à titre transitoire. Ces dispositions seront reprises par la future Loi sur l'Emploi et le Marché du Travail (LEMT), mise en consultation en fin 2005. En raison de plusieurs reports, le projet précité n'a pu être présenté au Grand Conseil dans les délais prévus. L'article 9 de cette ordonnance prévoit la délégation des contrôles dans le secteur de la construction à un tiers.

Les associations des employeurs et des employés, constituant la commission paritaire de contrôles dans la construction (CPF) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, prennent conscience que le statut de « commission » n'est pas une forme juridique très appropriée. C'est pourquoi ils créent une association au sens des articles 60 et suivant du Code civil suisse.

Au début de l'année 2002, le Conseil Fédéral publie un message relatif à la future législation fédérale en matière de lutte contre le travail au noir. Au vu de son contenu, la Commission hésite à développer sa structure de contrôle, car elle devra être réadaptée dans un avenir plus ou moins proche. Les parlementaires ayant de la peine à trouver un consensus, la loi fédérale mettra encore trois ans pour son adoption et six ans pour être mise en vigueur, finalement, le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

## 2009—2019

### L'Inspectorat chantiers Fribourg

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, cette association, dénommée « Association Fribourgeoise de Contrôle » (AFCo), reprend et poursuit les activités de la CPF.

2013 a été une année à marquer d'une pierre blanche, car les dirigeants de l'association ont choisi de s'organiser et de se structurer différemment. Jusqu'ici, l'association donnait un mandat de gestion à la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs. Les inspecteurs étaient conduits par le secrétaire responsable. Pour l'avenir, un responsable d'inspectorat est engagé directement par l'association. Son activité partagée entre la gestion de l'association et du personnel ainsi que des tâches de contrôles l'absorbent pleinement d'où son engagement avec un taux d'occupation à 100%

Les dirigeants de l'association décident aussi d'améliorer les infrastructures. Le 16 novembre 2013, l'AFCo emménage dans de nouveaux bureaux sis au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment administratif de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs. Ces locaux, beaucoup plus spacieux et mieux éclairés offrent aux collaborateurs des conditions de travail bien plus agréables. Des investissements importants sont consentis pour l'achat de mobilier de bureau et de matériel informatique. En juin 2015, l'AFCo emménage dans des nouveaux locaux à Givisiez.

# Retrospective 2020

## Faits marquants.

Covid 19, voici le fait le plus marquant de l'année 2020. Même si ce sujet est malheureusement l'actualité journalière des pauses cafés, des discussions de trottoirs ou lorsque nous avons essayés de se changer les idées en pratiquant une activité, nous devons faire le constat qu'elle (LA covid) a changé notre vie en 2020. Cette problématique historique qui changera à jamais notre façon de voir les choses, même si je suis persuadé que nous reprendrons assez rapidement nos « petites » habitudes, a démontré que le système est très fragile.

Il est bien évident que ce sujet a impacté notre manière de travailler durant cette année 2020. Nous avons dû nous adapter, comme tout le monde, et devenir très prudents lors de nos contrôles sur les chantiers. Quant aux ouvriers de la construction, ou les grands oubliés 2020 comme j'aime les appeler, ils ont été au front toute l'année ce qui nous a bien évidemment évité de mettre entre parenthèses notre activité. Le contexte difficile auquel nous faisons face au printemps ne facilitait pas les contacts avec les travailleurs. Les oubliés étaient déjà bien occupés à se demander comment pratiquer leur métier avec les restrictions sanitaires imposées par le conseil fédéral.

Les travailleurs détachés ont été très touchés par le blocage des frontières plusieurs fois dans l'année. Ce problème a eu une certaine incidence dans notre organisation. L'ICF n'a malheureusement pas pu atteindre les objectifs demandés par les commissions paritaires. Même si notre taux de contrôle en annonce et contrôle est très respectable, la plupart des commissions paritaires sont touchées par le problème.

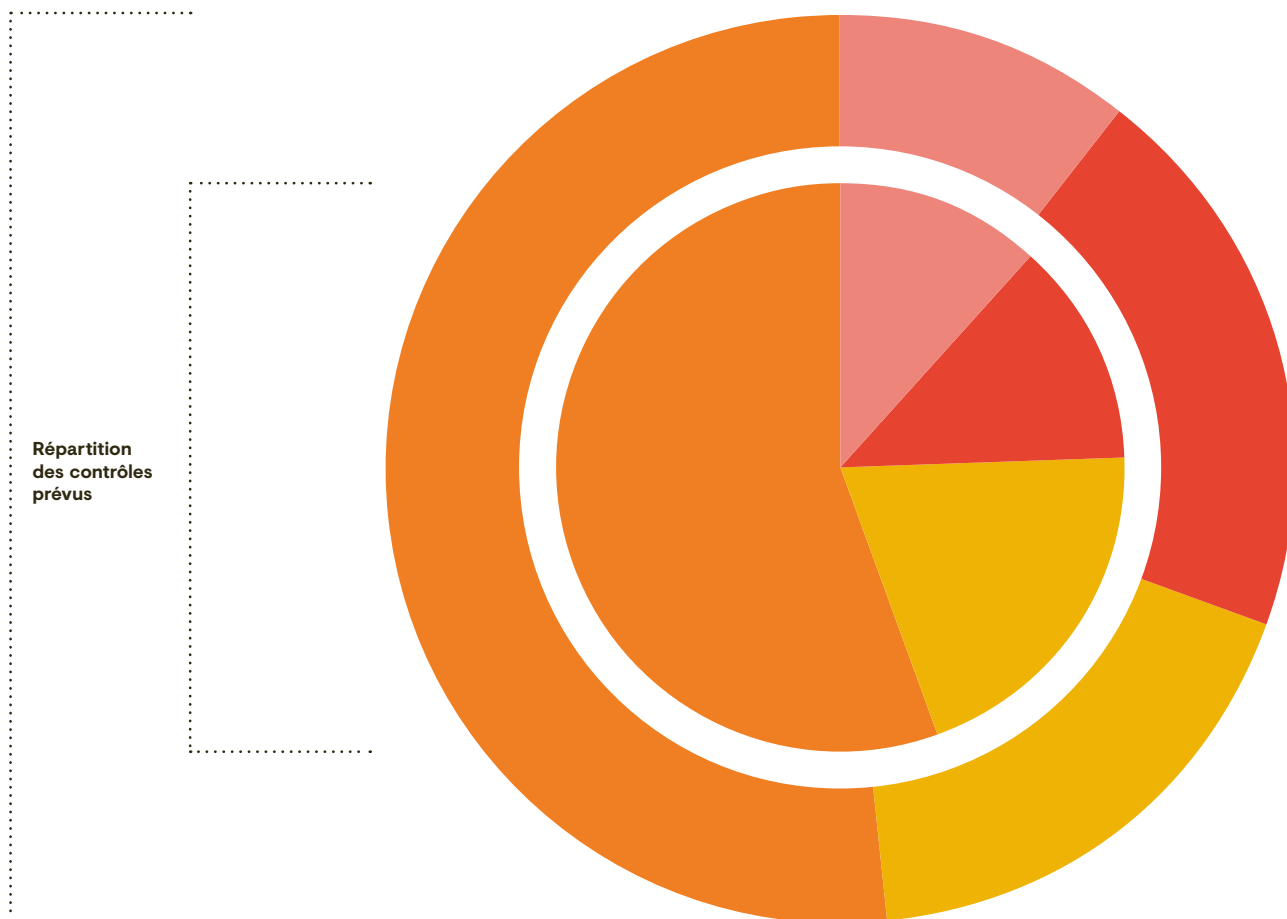
Le Service de l'Environnement (SEn) a proposé à l'ICF d'élargir ses compétences de contrôle. Depuis 2014, les contrôles des déchets, de l'air et de l'eau font partie intégrante des contrôles. Dès 2020, le contrôle des sondes géothermiques est venu compléter le contrôle dans le domaine de l'eau. Une phase test des contrôles pour le domaine des sols a été effectuée durant l'année 2020. Nous avons constaté que le grand public est étonnement peu informé de la fragilité et de la richesse du terrain que nous exploitons tous les jours.

Les contrôles du samedi fonctionnent bien. Nous ne vous cachons pas que ces sorties de fin de semaine sont compliquées. Le travail du samedi peut être comparé souvent à une organisation parallèle au travail de la semaine, ce qui complique les enquêtes des inspecteurs. Il est important de rappeler que les employeurs et les employés ont des devoirs et des obligations à respecter pour le travail de la semaine, mais également pour celui du samedi. Il n'est pas interdit de le pratiquer, mais il faut se renseigner auprès des différentes instances avant de s'engager.

Le système financier proposé et accepté en 2017 par les mandants de l'ICF a fait ses preuves. Nous pouvons parler aujourd'hui de pérennité financière à l'Inspectorat. La proposition de renflouer annuellement l'ancien mauvais capital à travers un montant annuel fixe dans les charges a été comprise de tous. C'est pourquoi, à ce jour, l'ICF obtient de bons résultats, et ce, grâce à ses mandats. Néanmoins, l'objectif de l'inspectorat reste finalement de finir avec un résultat proche d'une faible différence entre les produits et les charges.

Oui, il y a un événement positif dans cette année compliquée. Le canton de Fribourg n'a pas lâché le projet de la lutte contre le travail au noir. Pour rappel celui-ci porte préjudice d'environ 1 milliard de francs annuels dans les caisses de l'état. Les modifications de la loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT) et son règlement (REMT) a donné la possibilité à l'ICF de mettre sur pied une manière différente de contrôler les ouvriers sur les chantiers. Avec ces modifications, les inspecteurs seront assermentés par l'Etat. Une collaboration étroite sera faite avec le service public de l'emploi afin de contrôler l'aspect pénal et administratif en même temps lors de nos interventions.

Les bons résultats de l'Inspectorat chantiers Fribourg actif dans tous les contrôles des activités de la construction, sauf pour la sécurité et santé au travail, sont à relever grâce à l'excellente collaboration avec ses partenaires et mandants.



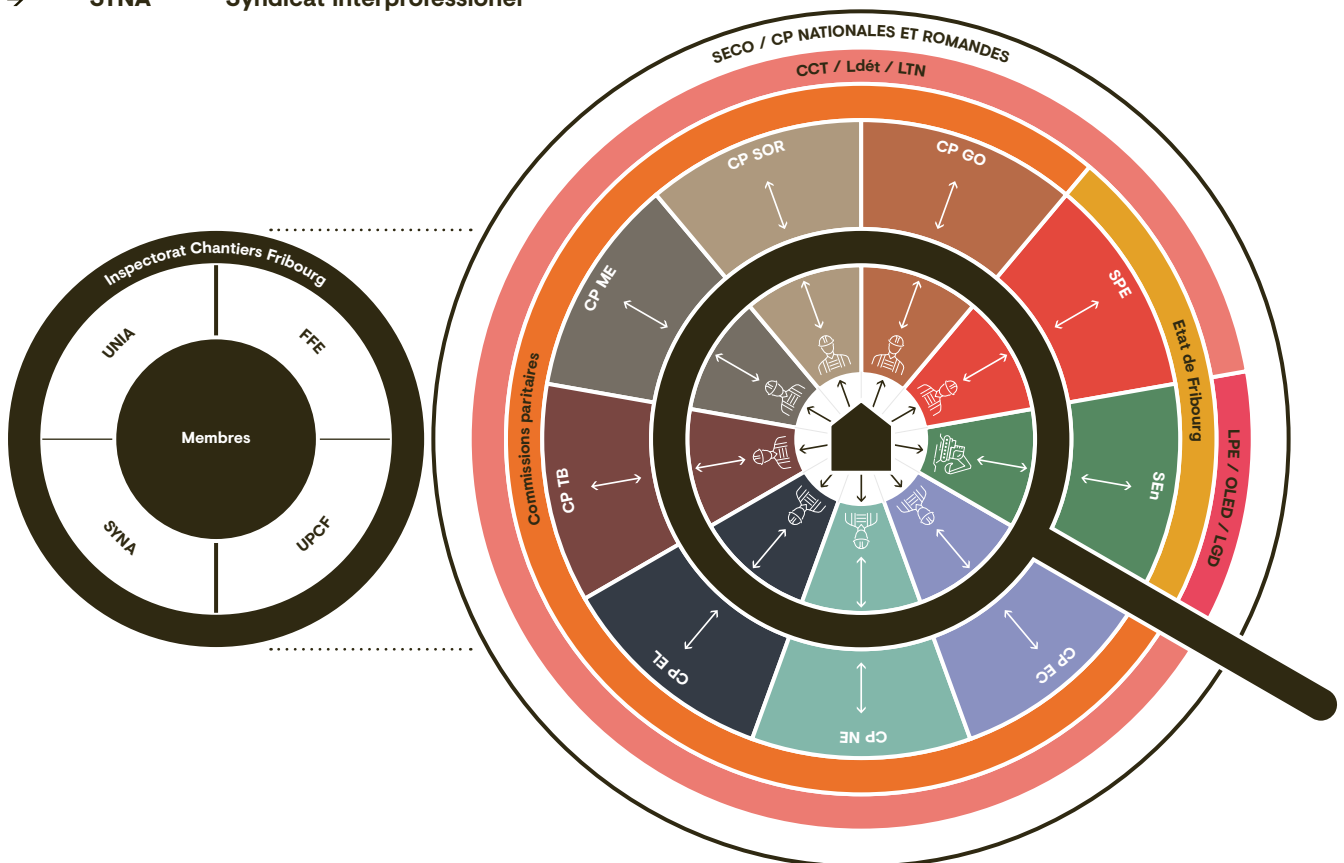
Type de contrôle	Nombre prévus	Nombre effectués	Différence nombre	Différence %
Travail au noir TN	200	209	+9	+4.50%
Travail détaché Ldét	372	221	-151	-40.59%
Conventions de travail CN-CCT	336	351	+15	+4.46%
Environnement SEn	960	976	+16	+1.67%
<b>Total</b>	<b>1868</b>	<b>1757</b>	<b>-111</b>	<b>-5.94%</b>

# Portrait de l'association

**Notre association, par son inspectorat, réalise l'ensemble des contrôles sur les chantiers dans le canton de Fribourg.**

## Nos membres


- FFE Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs
- UPCF Union Patronale du Canton de Fribourg
- UNIA Le Syndicat
- SYNA Syndicat interprofessionnel



# Nos buts

L'Inspectorat chantiers Fribourg reçoit des mandats de prestations conclus avec différents mandants dont les tâches et les compétences liées aux contrôles lui sont déléguées.

Nos contrôles s'effectuent sur la base des conventions et des lois suivantes :








	<b>SECO</b>	Secrétariat d'Etat à l'économie
	<b>CPN</b>	Commissions paritaires nationales
	<b>CPR</b>	Commissions paritaires romandes
	<b>CCT</b>	Conventions collectives de travail
	<b>Ldét</b>	Loi sur le travail détaché des entreprises étrangères
	<b>LTN</b>	Loi sur le travail au noir
	<b>LPE</b>	Loi sur la protection de l'environnement
	<b>OLED</b>	Ordonnance sur les déchets
	<b>LGD</b>	Loi sur la gestion des déchets

# Nos mandants

## Etat de Fribourg

-  **SEn** Service de l'environnement
-  **SPE** Service public de l'emploi

## Commissions paritaires (CP)

-  **CP GO** Secteur principal de la construction
-  **CP SOR** Second oeuvre  
Bois / Plâtre et peinture / Carrelage
-  **CP ME** Métallurgie
-  **CP TB** Branche des techniques du bâtiment
-  **CP EL** Domaine de l'électricité
-  **CP NE** Nettoyage
-  **CP EC** Echafaudage

# Nos organes

La structure de notre inspectorat est composée :

- d'une assemblée générale
- d'un conseil d'administration
- d'un organe de révision

Elle est complétée par deux éléments d'exécution, soit :

- le secrétariat
- l'inspectorat

## Organisation et activités

**La force de l'inspection est son organisation paritaire entre syndicat et patronat. Les prises de décisions par consensus au sein du conseil d'administration relèvent de la bonne marche de l'ICF.**



# 1 Assemblée générale

Fonction	Nom	Partenaire
<b>Président</b>	<b>Jacques Piller</b>	
<b>Responsable</b>	<b>Mike Aguet</b>	<b>ICF</b>
<b>Membres</b>	<b>Jacques Vial</b>	<b>UPCF</b>
	<b>Armand Jaquier</b>	<b>UNIA</b>
	<b>Jean-Daniel Wicht</b>	<b>FFE</b>
	<b>Thierry Jaquet</b>	<b>SYNA</b>
	<b>Daniel Bürdel</b>	<b>UPCF</b>
	<b>Robin Schwab</b>	<b>UNIA</b>
	<b>Jacinthe Joye</b>	<b>FFE</b>
	<b>Marie-Louise Fries</b>	<b>SYNA</b>
<b>Nombre de séances</b>	<b>1</b>	
<b>Mutation</b>	<b>-</b>	

L'assemblée générale est composée par les délégués des associations membres selon une répartition paritaire fixée dans les statuts.

L'assemblée générale a eu lieu à la salle de conférence de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs et en visioconférence en raison de la pandémie. Elle s'est tenue exceptionnellement le 21 décembre 2020.

L'assemblée est l'organe suprême de l'association.

Ses principales missions ressortent des statuts:

- élire les membres du conseil d'administration et le président
- désigner le secrétariat
- ratifier les conventions de délégations de tâches et de compétences
- ratifier les documents de fonctionnement et les procédures
- approuver les budgets et les comptes
- définir les objectifs stratégiques et qualitatifs
- approuver les rapports du conseil d'administration

## Principales décisions 2020 de l'Assemblée

- l'approbation du rapport annuel 2019
- l'approbation des comptes 2019
- l'approbation des budgets 2020
- la nomination de Fiducum SA comme organe de révision pour l'année 2021

## 2 Conseil d'administration (CA)

Membre	Fonction – profession	Entrée en fonction
Jacques Piller	Président – avocat	2015
Jacques Vial	Vice président – entrepreneur	2002
Armand Jaquier	Secrétaire régional UNIA	2000
Jean-Daniel Wicht	Directeur FFE/FBV	2000
Thierry Jaquet	Secrétaire syndical SYNA	2011
Mike Aguet	Responsable de l'inspectorat	2014
<b>Nombre de séances</b>	<b>13</b>	
<b>Mutation</b>	<b>-</b>	

Le conseil d'administration est l'organe d'exécution de l'inspectorat.  
De nombreuses compétences lui ont été déléguées par l'assemblée:

- valider les documents de fonctionnement de l'inspectorat
- entériner les budgets
- choisir et engager le personnel
- valider les documents contractuels des inspecteurs
- traiter les affaires courantes
- exécuter les tâches que l'assemblée lui délègue
- veiller à l'exécution correcte des tâches déléguées par des tiers
- préparer et convoquer les assemblées ordinaires et extraordinaires

## Principales actions et décisions 2020 du Conseil d'administration

### Mandats de prestations avec l'Etat de Fribourg

Depuis l'acceptation de la nouvelle loi par le Grand Conseil du canton de Fribourg, la collaboration et les discussions ont été étroites avec le SPE. Le but est de définir un nouveau mandat de prestations entre le SPE et l'ICF afin de contrôler correctement le travail au noir sur les chantiers.

### Mandats de prestations avec les CP

En 2020, certaines CP et l'ICF ont décidé de mettre à jour leur mandat de prestations. La bonne collaboration avec celles-ci a grandement facilité la tâche.

### Affaire du personnel

Les affaires courantes du personnel sont traitées lors des rencontres mensuelles du CA.

### Engagement du personnel

L'Inspectorat a engagé une collaboratrice administrative afin de pallier l'absence d'un départ et d'une maladie longue durée, cette dernière a débuté son activité le 1er juillet 2020. Cependant, après l'acceptation de la nouvelle LEMT, le Grand Conseil souhaite un renforcement des contrôles du TN sur les chantiers. Des forces supplémentaires devraient être envisagées.

### Contrôle du travail du samedi

Les contrôles s'effectuent en binôme entre les inspecteurs auxiliaires du samedi et les inspecteurs fixes à 100% à l'Inspectorat. L'objectif premier est de répondre aux diverses demandes.

### Affaires courantes

Les affaires courantes font l'objet d'un point « Communications » à l'ordre du jour de chaque réunion. Des décisions sont régulièrement prises pour les régler.

### Suivi des contrôles

Un point « État des contrôles » est aussi porté à l'ordre du jour de chaque séance. Un document présentant plusieurs « tableaux de bord » permet de suivre l'avancement des divers mandats.

## 3 Responsable de l'inspectorat

Nombre de personnes 1

Le responsable est la plaque tournante de l'inspectorat. Il assume la gestion et le suivi des séances des organes de l'inspectorat, tient les comptes, règle les affaires courantes, prépare les budgets, traite les rapports des inspecteurs. À partir de février 2012, il assume aussi la responsabilité et le suivi du traitement des dossiers Ldét pour les commissions paritaires mandantes. Le responsable gère les ressources humaines, en l'occurrence les collaborateurs et collaboratrices qui lui sont subordonnés.

Les tâches à assimiler ont été diverses. Parmi celles-ci, on peut relever :

- gestion administrative et financière de l'inspectorat
- suivi des inspecteurs
- ressources humaines
- tâches administratives liées à l'engagement des collaborateurs
- formation
- aide au traitement des dossiers par les collaboratrices
- élaboration et mise à jour de documents types
- entretien de la base de données pour gérer le traitement des dossiers
- création de nouveaux documents contractuels
- organisation de rencontres avec des tiers et préparation de documents
- organisation de séances internes (conseil d'administration et personnel) et préparation de documents
- transmission des rapports
- suivi des contrôles du travail du samedi
- traitement des affaires courantes

# 4 Inspectorat

---

Responsable de l'inspectorat	Mike Aguet	1.0 EPT
Contrôle des chantiers	Eric Moret	1.0 EPT
	Dominique Mossu	1.0 EPT
	Huseyin Kabayel	1.0 EPT
Secrétariat et traitement des dossiers Ldét	Emanuela Riedo	0.6 EPT
	Stéphanie Sautaux-Brodard	0.5 EPT
	Nadine Morand	0.6 EPT
	Piera Tria	1.0 EPT
Contrôle du samedi (aides inspecteurs)	Bertrand Dumas	
	Elian Collaud	
	Pierre Gross	

---

L'inspectorat se subdivise en deux secteurs soit :

- le contrôle des chantiers, réalisé par les inspecteurs
- le traitement des dossiers, exécutés par les collaboratrices administratives

Ces deux secteurs sont dirigés par le responsable de l'inspectorat. Il en assume la coordination, car ils ne peuvent être complètement séparés. L'un traitant les rapports de l'autre, ils sont amenés à collaborer régulièrement entre eux.

L'inspectorat réalise l'ensemble des contrôles. Tous, quelle que soit leur nature, font l'objet d'un rapport écrit de tant de la part des inspecteurs que des collaboratrices administratives. Ceux-ci doivent représenter une image, la plus explicite possible, de la situation au moment du constat. Ils doivent être de qualité, car l'inspectorat s'engage à fournir des rapports exploitables conformément aux missions demandées. La répartition judicieuse des contrôles est un point délicat : ils doivent être répartis de manière uniforme sur l'ensemble du canton et toucher tout genre d'entreprises (grandes ou petites).

Dans le cadre des contrôles Ldét, les collaboratrices administratives instruisent les dossiers et rendent des décisions de sanction et/ou de classement.

# Activités du secteur contrôle des chantiers

La réalisation de contrôles sur les chantiers est la principale mission des inspecteurs.

Au cours de l'année 2020, ils ont été réalisés dans les domaines suivants :

- **travail au noir**  
mandat de l'Etat
- **conditions de travail fixées dans les conventions collectives**  
mandat des CP
- **travail détaché**  
mandat des CP
- **environnement, élimination des déchets, traitement de l'eau et de l'air**  
mandat de l'Etat

# Activités du secteur traitement des dossiers

Le traitement des rapports découlant des contrôles des travailleurs détachés et des missions de contrôles des conditions de travail est les activités de ce secteur. Elles ont engendré de nombreuses tâches telles que :

- la consolidation des procédures mises en place
- la mise à jour de documents types
- des contacts avec le Secrétariat à l'économie (SECO)
- des rencontres avec les commissions paritaires
- les demandes d'informations aux entreprises
- l'analyse des dossiers
- la rédaction et la transmission de dénonciations d'entreprise à l'Autorité cantonale
- la rédaction et la transmission de décisions
- l'établissement et la transmission de rappels
- les statistiques

Ce secteur s'est aussi occupé de l'ensemble des transmissions des rapports à diverses institutions concernées. Si nécessaire, ils ont aussi accompagné l'envoi des rapports de courriers spécifiques notamment pour les contrôles relatifs à l'environnement.

## Rapport financier

**L'état financier de l'Inspectorat chantiers Fribourg est équilibré grâce à son nouveau système.**

# Objectifs fixés

Pour l'année 2020, les objectifs principaux étaient :

- avoir des comptes équilibrés
- assurer un nouveau système de financement
- remplir les mandats en respectant les objectifs fixés en termes de qualité
- connaître l'appréciation de la qualité de notre travail en rencontrant nos mandataires une fois par an
- rôder les nouvelles structures

# Objectifs réalisés

Les mandants de l'ICF, soit l'Etat et les Commissions paritaires (CP) sont les principales sources financières des budgets de l'ICF. En 2017, le capital de l'inspection était passé à -170'242.-. Dans un premier temps, grâce aux CP et à leur décision d'abandonner les amendes reçues des entreprises de travailleurs détachés, l'ICF a pu relever la tête et passer à un capital de -66'376.- Mais malgré cet énorme effort des commissions paritaires, le système financier du moment était tombé dans l'obsolescence.

Dans une deuxième phase, l'Inspectorat chantiers Fribourg a proposé un nouveau système à ses mandants. Il est basé sur une clef de répartition par rapport aux besoins de ces derniers, soit les équivalents à plein temps. Tous les mandants ont compris que l'ICF dépendait d'eux et ont accepté ce nouveau système.

Cependant, le problème n'était pas totalement résolu. Ce nouveau système permettait à l'ICF de ne plus perdre de l'argent, mais il ne permettait pas de renflouer le capital. C'est pourquoi, dans les budgets de chaque année, nous retrouvons un poste ouvert dans les charges de 20'000.- afin d'effacer la dette et de l'améliorer chaque année. Ce processus a permis de liquider les comptes courants (amendes Ldét) qui appartenaient aux CP.

A ce jour, le capital est positif avec de bonnes liquidités. Nous continuons ce système dans les prochaines années jusqu'à ce que les dettes soient totalement

remboursées. Nous remercions nos mandants pour cette précieuse aide.

Le système de clef de répartition est très transparent et il permet une facile compréhension. Cependant, si une année devait être difficile, la même clef de répartition serait effectuée pour le remboursement. Et à parts égales, si une année devait être en excédent extraordinaire, la même clef de répartition serait utilisée pour une restitution, pour autant que les objectifs ne soient pas atteints.

L'année 2020 était une année difficile pour tenir les quotas des Ldét à cause de la pandémie. Mais comme le veut notre système, en cas de nos respects des demandes d'objectifs, une ristourne sera effectuée. Le cas s'est déjà présenté en 2018. En effet, le quota des contrôles n'est pas atteint, mais l'explication est simple, sans une quantité suffisante d'annonces, il est difficile de respecter les objectifs. Il ne faut surtout pas oublier le nombre de déplacements inutiles par les inspecteurs pour cause de fausses informations dans les annonces reçues.

Le CA se félicite de la bonne tenue de ses comptes et de la stabilité de ceux-ci. L'ICF pérennise son état financier ce qui est réjouissant.

# Analyses financières

## Évolution détaillée des produits

Les produits sont regroupés en 2 catégories facilement identifiables et comparables d'un exercice à l'autre.

Les produits des contrôles contiennent les revenus des divers mandats soit: les contrôles du travail au noir, du travail détaché, des conditions de travail et de la protection l'environnement.

Valeurs en CHF	2017	2018	2019	2020
Produits contrôles	756 407.22	786 995.64	811 520.66	<b>855 650.05</b>
Autres produits	410.55	-69 264.00	22 559.05	<b>-95 368.00</b>
Produits exceptionnels				
<b>Total produits</b>	<b>756 817.77</b>	<b>717 731.64</b>	<b>834 079.71</b>	<b>760 282.05</b>

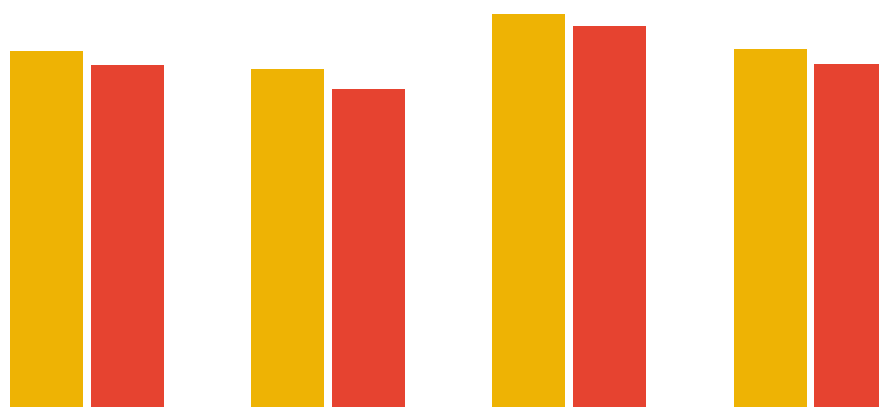
## Évolution détaillée des charges

Les charges sont regroupées en 5 catégories. Vu les changements apportés au plan comptable, celles-ci ne correspondent plus à ce qui avait été présenté dans les derniers rapports.

Valeurs en CHF	2017	2018	2019	2020
Inspectorat	579 516.85	593 288.90	620 558.40	<b>606 406.90</b>
Administration	20 444.90	22 711.65	26 830.35	<b>22 013.65</b>
Infrastructures	57 537.40	56 062.10	79 100.48	<b>70 217.70</b>
Fonctionnement	75 967.98	18 167.00	38 021.10	<b>40 825.60</b>
Diverses	-5 793.43	-13 444.66	43 785.21	<b>-11 145.65</b>
<b>Total charges</b>	<b>727 673.70</b>	<b>676 784.99</b>	<b>808 295.54</b>	<b>728 318.20</b>

## Évolution globale des produits et des charges

Le but est d'avoir des produits et des charges équilibrés ou proches.



Valeurs en CHF	2017	2018	2019	2020
Produits	756 817.77	717 731.64	<b>834 079.71</b>	<b>760 282.05</b>
Charges	727 673.70	676 784.99	<b>808 295.54</b>	<b>728 318.20</b>
<b>Résultat</b>	<b>29 144.07</b>	<b>40 946.65</b>	<b>25 784.17</b>	<b>31 963.85</b>

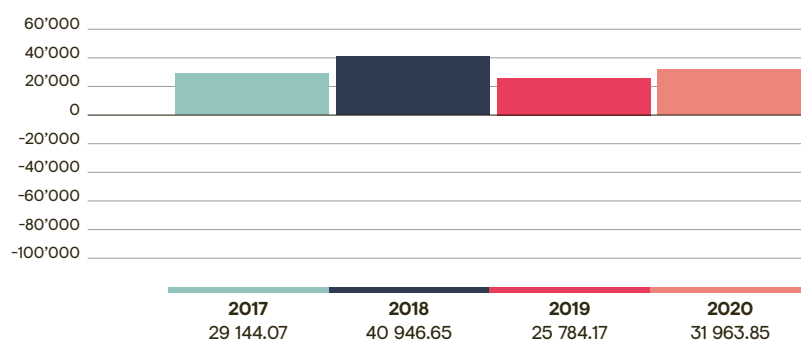


## Évolution du résultat

Bien qu'à but non lucratif, l'ICF est gérée comme une entreprise.

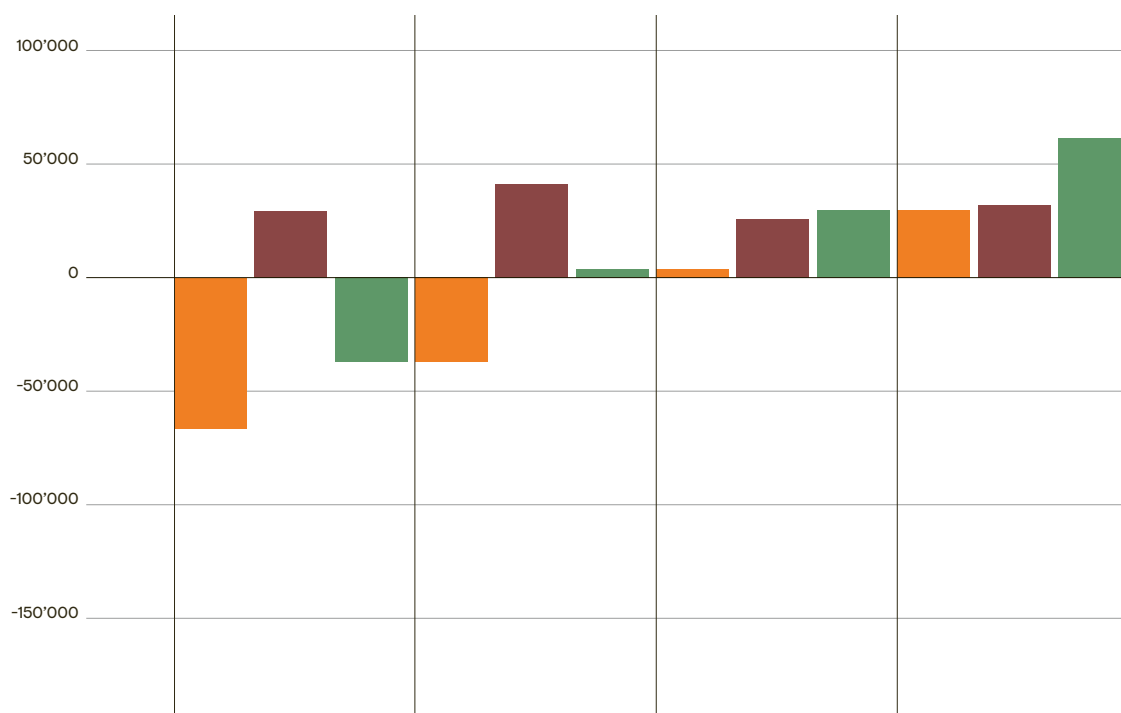
Cependant grâce à son système financier, les charges sont réparties selon les forces de travail demandées par les mandants.

Une clé de répartition est effectuée lors du budget.



## Évolution détaillée du capital

Les capitaux représentent la dette de l'ICF.



Valeurs en CHF	2017	2018	2019	2020
Capital année précédente	-66 375.95	-37 231.88	3 714.77	29 498.94
Résultat	29 144.07	40 946.65	25 784.17	31 963.85
<b>Capital</b>	<b>-37 231.88</b>	<b>3 714.77</b>	<b>29 498.94</b>	<b>61 462.79</b>

# Finances en détail

## Comptes 2020 et Budgets 2021.

### Bilan Actifs

N°	Titre du compte	Comptes 2018	Comptes 2019	Comptes 2020
1010	Compte postal CPC 10-1182145-0	388 754.11	261 294.42	480 442.94
1020	Compte Corner Banca	832.40	771.20	956.25
1100	Débiteurs	27 438.10	117 709.37	13 947.15
1130	Actifs transitoires	4 123.40	3 261.10	12 928.55
1514	Informatique et téléphonie	4 890.00	4 730.00	2 830.00
1515	Mobilier de bureau	9 960.00	7 460.00	5 600.00
1516	Aménagement bureaux	5 860.00	4 390.00	0.00
<b>TOTAL DES ACTIFS DU BILAN</b>		<b>441 858.01</b>	<b>399 616.09</b>	<b>516 704.89</b>

### Passifs

N°	Titre du compte	Comptes 2018	Comptes 2019	Comptes 2020
2000	Créanciers ordinaires	7 565.65	21 338.85	4 937.30
1136	c/c Fribourg fonds	120 000.00	120 000.00	120 000.00
1146	c/c second œuvre	100 000.00	100 000.00	100 000.00
2180	c/c FFE	45 000.00	45 000.00	45 000.00
2300	Passifs transitoires	3 100.00	3 200.00	6 713.00
2303	TVA décompte	25 556.10	10 578.30	2 641.80
2687	Provisions frais de justice	50 000.00	0.00	0.00
2685	Provision chiffre d'affaire à restituer	70 000.00	0.00	95 950.00
2689	Provisions investissements	0.00	0.00	10 000.00
2691	Provision loyers	0.00	20 000.00	20 000.00
2693	Provision Ldét COVID19	0.00	50 000.00	50 000.00
	Capital précédent	29 498.94		
	Bénéfice de l'exercice	31 963.85		
2130	Capital	61 462.79	3 714.77	29 498.94
<b>TOTAL DES PASSIFS DU BILAN</b>		<b>441 858.01</b>	<b>399 616.09</b>	<b>516 704.89</b>

# Produits

N°	Titre du compte	Budget 2019	Comptes 2019	Budget 2020	Comptes 2020	Budget 2021
	Contrôles travail au noir TN	180 000.00	180 000.00	180 000.00	180 000.00	300 000.00
	Contrôles travail détaché Ldét	307 400.00	307 400.00	320 400.00	329 650.05	329 650.00
	Contrôles conventions de travail CN-CCT	162 500.00	163 025.02	171 000.00	172 500.00	172 500.00
	Contrôles protection environnement SEN	160 000.00	161 095.64	173 500.00	173 500.00	173 500.00
	Contrôles sécurité	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Financement structures	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Autres produits	1 100.00	22 559.05	1 100.00	-95 368.00	1 100.00
	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>811 000.00</b>	<b>834 079.71</b>	<b>846 000.00</b>	<b>760 282.05</b>	<b>976 750.00</b>

# Charges

N°	Titre du compte	Budget 2019	Comptes 2019	Budget 2020	Comptes 2020	Budget 2021
	<b>CHARGES SALARIALES</b>	<b>655 000.00</b>	<b>620 558.40</b>	<b>670 000.00</b>	<b>606 406.90</b>	<b>750 000.00</b>
	Coûts salariaux	645 000.00	616 797.70	654 000.00	599 652.30	731 000.00
	Prestation de travail de tiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Autres frais du personnel	10 000.00	3 760.70	16 000.00	6 754.60	19 000.00
	<b>CHARGES ADMINISTRATIVES</b>	<b>26 500.00</b>	<b>26 830.35</b>	<b>27 500.00</b>	<b>22 013.65</b>	<b>27 500.00</b>
	Séances bureau direction et assemblée générale	19 000.00	19 329.70	20 000.00	13 407.80	20 000.00
	Comptabilité	7 500.00	7 500.65	7 500.00	8 605.85	7 500.00
	<b>INFRASTRUCTURES</b>	<b>66 400.00</b>	<b>79 100.48</b>	<b>71 400.00</b>	<b>70 217.70</b>	<b>105 100.00</b>
	Locaux	33 200.00	50 932.65	38 200.00	30 828.95	59 400.00
	Téléphones, informatique	22 000.00	21 291.58	22 000.00	19 706.90	33 000.00
	Mobilier et machines de bureau	200.00	816.40	200.00	10 027.30	1 900.00
	Amortissements	11 000.00	6 059.85	11 000.00	9 654.55	10 800.00
	<b>FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>70 400.00</b>	<b>38 021.10</b>	<b>84 400.00</b>	<b>40 825.60</b>	<b>101 450.00</b>
	Frais de communications	4 000.00	3 626.25	11 500.00	4 792.45	12 050.00
	Économat	8 500.00	4 338.70	6 900.00	4 842.40	6 900.00
	Frais de déplacement	19 900.00	17 938.70	20 000.00	18 897.20	34 000.00
	Subsistance	10 000.00	10 890.30	10 500.00	11 048.85	13 000.00
	Déficit	20 000.00	0.00	20 000.00	0.00	20 000.00
	Mandat externe	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Frais juridique	6 000.00	0.00	13 500.00	0.00	13 500.00
	Assurance commerciale	2 000.00	1 227.15	2 000.00	1 244.70	2 000.00
	<b>FRAIS FINANCIERS</b>	<b>-7 300.00</b>	<b>-6 214.79</b>	<b>-7 300.00</b>	<b>-11 145.65</b>	<b>-7 300.00</b>
	Frais financiers divers	-7 300.00	-6 214.79	-7 300.00	-11 145.65	-7 300.00
	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>0.00</b>	<b>50 000.00</b>		<b>0.00</b>	
	Charges extraordinaires, COVID19	0.00	50 000.00		0.00	
	<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>811 000.00</b>	<b>808 295.54</b>	<b>846 000.00</b>	<b>728 318.20</b>	<b>976 750.00</b>

# Résultats

N°	Titre du compte	Budget 2019	Comptes 2019	Budget 2020	Comptes 2020	Budget 2021
	Total des produits	811 000.00	834 079.71	846 000.00	760 282.05	976 750.00
	Total des charges	811 000.00	808 295.54	846 000.00	728 318.20	976 750.00
	<b>RÉSULTAT</b>	<b>0.00</b>	<b>25 784.17</b>	<b>0.00</b>	<b>31 963.85</b>	<b>0.00</b>

# Rapport de l'organe de révision des comptes annuels 2020 période du 01.01 au 31.12.2020

## Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée générale des membres de l'Inspectorat chantiers Fribourg, Givisiez

[Le rapport original est consultable à l'inspectorat]

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Inspectorat chantiers Fribourg pour l'exercice arrêté au 31.12.2020.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

## Annexe aux comptes

### Art. 959 C al. 1.1

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier des articles sur la tenue de comptabilité et la présentation des comptes commerciaux du code des obligations (art. 957 à 962 CO).

Les actifs immobilisés représentent des biens comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de revient et frappés d'un amortissement annuel, prorata temporis, aux taux usuels dictés par la notice A 1995 de l'impôt fédéral direct. A chaque bouclément, une réflexion est faite entre la valeur du marché actuelle et la valeur comptable. Il n'y a donc en aucun cas une surévaluation de ces actifs.

### Art. 959 C al. 2.2

Nous attestons que la moyenne annuelle des emplois à plein temps n'est pas supérieure à 10.

### Art. 959 C al. 2.7

	31.12.2020	31.12.2019	Variation
Dette envers l'institution de prévoyance professionnelle	0.00	0.00	0.00

### Art. 959 C al 2.13

Evénements survenus après la date du Bilan  
— néant

## Répartition du résultat

	31.12.2020	31.12.2019	Variation
Résultat net de l'exercice	31 963.85	25 784.17	6 179.68
Report des résultats antérieurs	29 498.94	3 714.77	25 784.17
<b>TOTAL À DISPOSITION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</b>	<b>61 462.79</b>	<b>29 498.94</b>	<b>31 963.85</b>
<b>RÉPARTITION DU RÉSULTAT</b>			
Attribution à la réserve légale	0.00	0.00	0.00
Dividende	0.00	0.00	0.00
Report à compte nouveau	61 462.79	29 498.94	31 963.85
<b>TOTAL DU RÉSULTAT RÉPARTI</b>	<b>61 462.79</b>	<b>29 498.94</b>	<b>31 963.85</b>

### Fiducum SA

#### Andreas Berger

Expert-comptable diplômé  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

#### Herbert Schaller

Expert diplômé en finance  
et controlling  
Expert-réviseur agréé

Marly, le 29 mars 2021

## Statistiques

**Les rapports établis par l'Inspectorat chantiers Fribourg contiennent énormément d'informations. Celles-ci sont représentées graphiquement.**

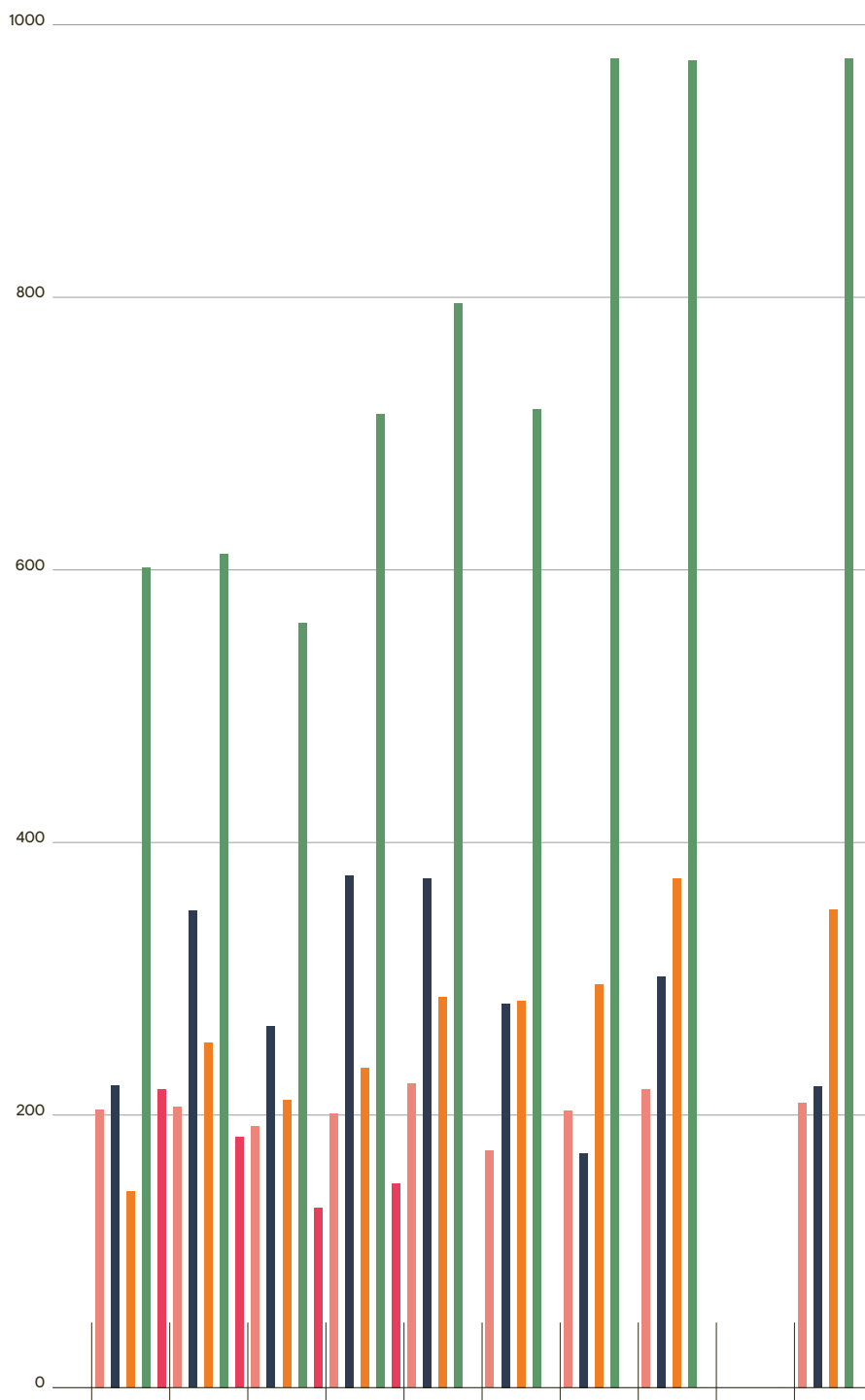
## Contrôle en général

### Evolution du nombre de contrôles par type

#### Précisions

Les taux indiqués dans ce graphique représentent le taux des employés contrôlés dont le statut serait en ordre.

La différence entre ce taux et le 100 % n'est pas le taux des soupçons d'infractions, car un certain nombre de dossiers porte la mention « à déterminer », ce qui nécessite une vérification des instances concernées.



	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Travail au noir TN	204	206	192	201	223	174	203	219	209
Travail détaché Ldét	222	350	265	376	374	282	172	302	221
Conventions de travail CN-CCT	144	253	211	235	287	284	296	374	351
Gestion des déchets GD	602	612	561	715	796	718	976	974	976
SUVA	219	184	132	150	-	-	-	-	-

# Contrôle en général

## Evolution du nombre de contrôles par type

### Contrôles Ldét par commission

	Prévu	Réalisé	Solde
Gros-œuvre	40	19	-21
Métal	50	52	+2
Bois	160	70	-90
Plâtrerie peinture	25	11	-14
Technique CSV	44	36	-8
Électricité	29	28	-1
Nettoyage	1	3	+2
Carrelage	15	2	-13
Echafaudage	3	0	-3
Total	372	221	-151

### Contrôles CT / CCT par commission

	Prévu	Réalisé	Solde
Gros-œuvre	100	100	0
Métal	20	21	+1
Bois	40	42	+2
Plâtrerie peinture	55	68	+13
Technique CSV	27	30	+3
Electricité	16	17	+1
Nettoyage	50	50	0
Carrelage	20	20	0
Echafaudage	3	3	0
Total	336	351	+15



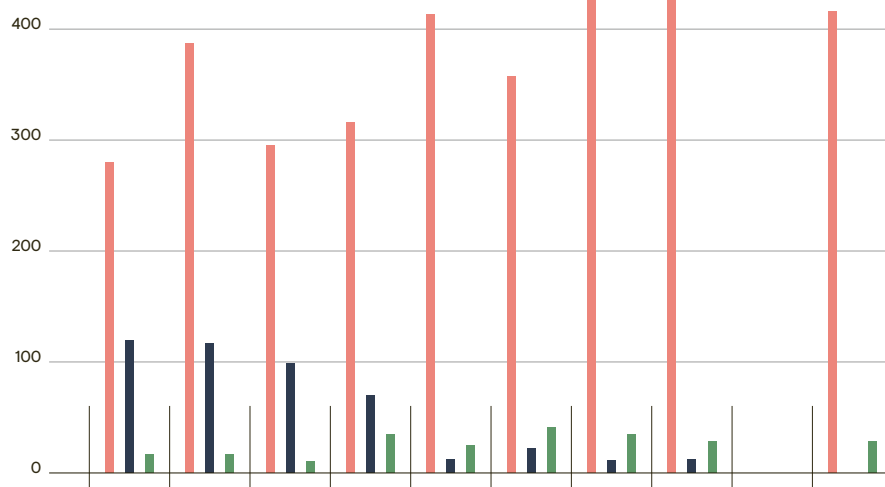
## Travail au noir

### Evolution du nombre d'ouvriers contrôlés

#### Précisions

Mis à part les ouvriers en fuite, ceux présents sur le chantier au moment d'un contrôle ne sont pas forcément auditionnés.

Certains ayant déjà fait l'objet de plusieurs vérifications, une nouvelle interview est inutile.



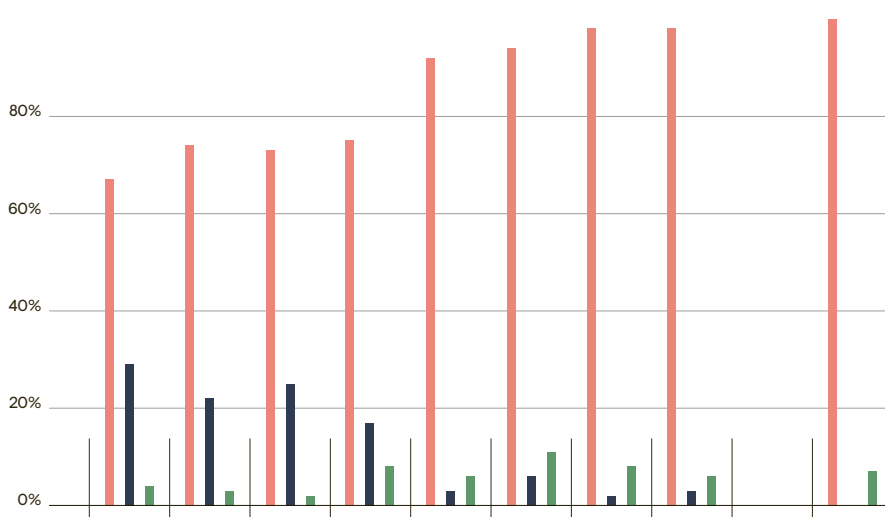
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Contrôlés	280	387	295	316	413	357	435	455	416
Présents, non contrôlés	119	117	99	70	12	22	11	12	0
En fuite	17	17	10	35	25	41	35	28	28

## Travail au noir

### Evolution des taux de contrôles des employés

#### Précisions

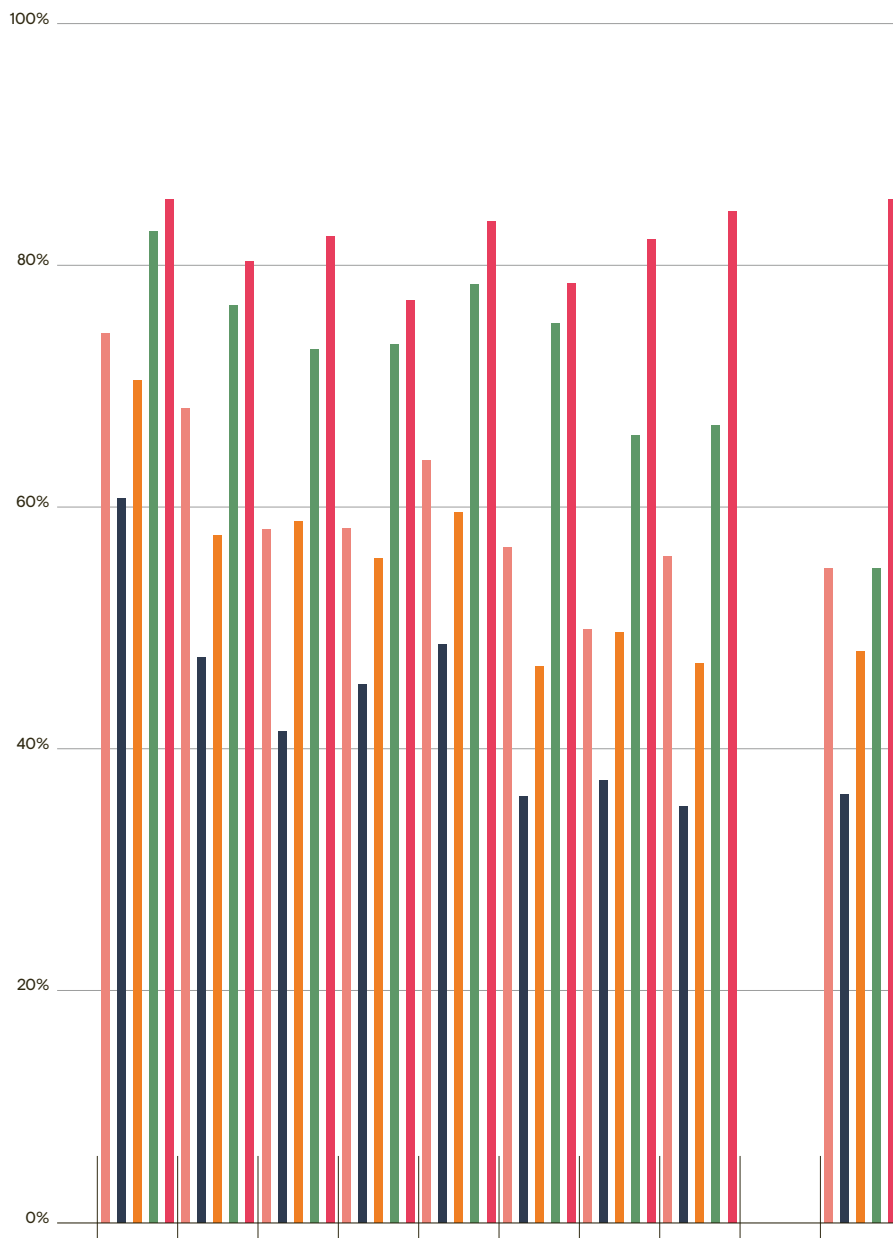
Le taux des ouvriers contrôlés est issu du rapport entre les ouvriers vus et les ouvriers contrôlés.



Valeurs en pourcentage %	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Contrôlés	67	74	73	75	92	94	98	98	100
Présents, non contrôlés	29	22	25	17	3	6	2	3	0
En fuite	4	3	2	8	6	11	8	6	7

# Travail au noir

## Taux d'éléments corrects par type, suite à l'audition des employées



### Précisions

Les taux indiqués dans ce graphique représentent le taux des employés contrôlés dont le statut serait en ordre.

La différence entre ce taux et le 100 % n'est pas le taux des soupçons d'infractions, car un certain nombre de dossiers porte la mention « à déterminer », ce qui nécessite une vérification des instances concernées.

#### Valeurs en pourcentage %

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Rapports contractuels	75	69	58	58	64	57	50	56	55
Déclarations aux assurances sociales	61	48	41	45	49	36	37	35	36
Déclarations aux institutions fiscales	71	58	59	56	60	47	50	47	48
Travail lors de perception d'indemnités	83	77	73	74	79	76	66	67	55
Autorisation de séjour/ travail	86	81	83	78	84	79	83	85	86

## Travail détaché

### Nombre d'annonces d'entreprises étrangères pour travailler en Suisse

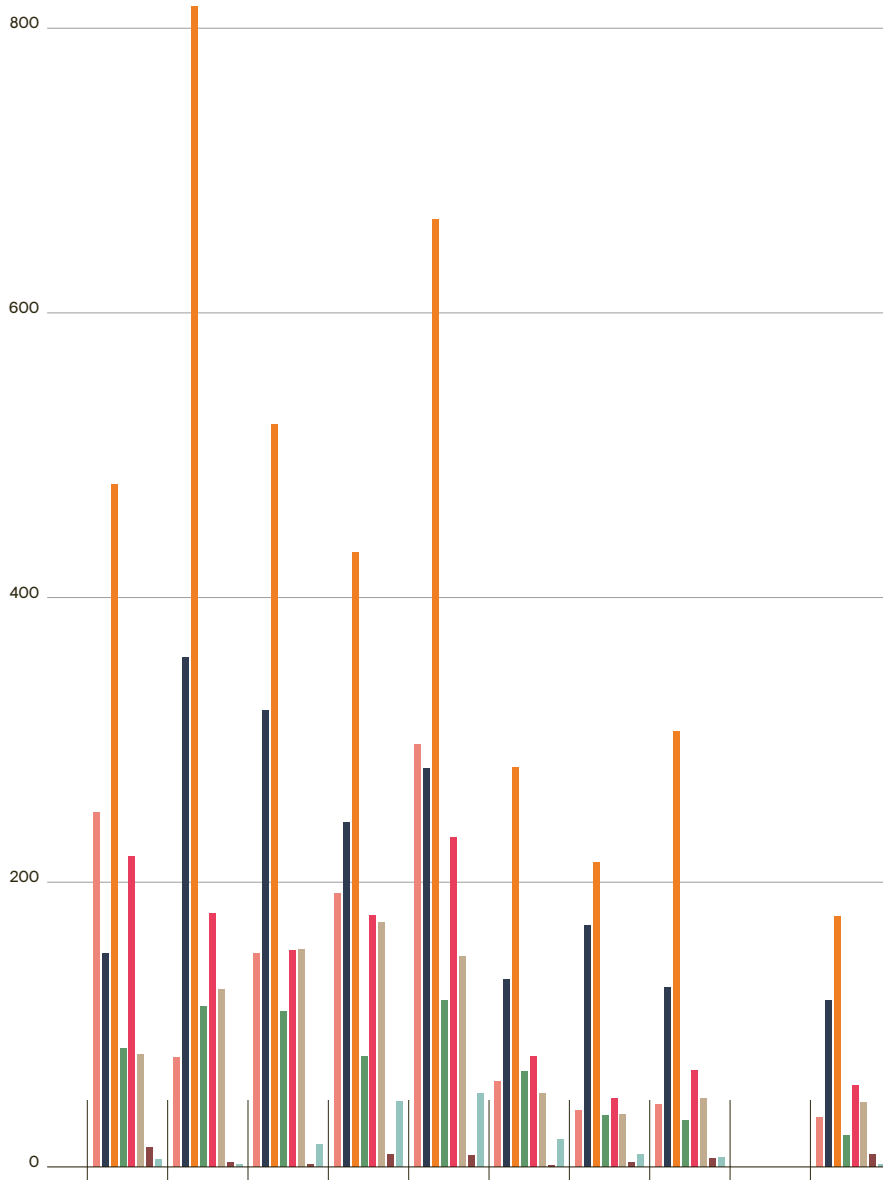
#### Précisions

Ce graphique représente le nombre d'annonces faites par les entreprises étrangères pour leur personnel venant travailler en Suisse pour une durée de moins de 90 jours.

Bien que représentative, la répartition par secteur n'est pas rigoureusement exacte.

Fréquemment, lors de leurs visites, les inspecteurs doivent corriger le secteur indiqué, car l'entreprise s'est trompée lors de l'annonce.

Les secteurs ont été classés dégressivement en fonction du total d'annonces reçues au cours de l'année 2014.



	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Gros-œuvre	249	77	150	192	297	60	40	44	35
Métal	150	358	321	242	280	132	170	126	117
Bois	480	816	522	432	666	281	214	306	176
Plâtrerie peinture	83	113	109	78	117	67	36	33	22
Technique CSV	218	178	152	177	232	78	48	68	57
Electricité	79	125	153	172	148	52	37	48	45
Nettoyage	14	3	2	9	8	1	3	6	9
Carrelage	6	2	16	46	52	19	9	7	2
Total	1279	1672	1425	1348	1800	690	557	648	463

# Travail détaché

## Taux de contrôle des annonces des entreprises étrangères pour travailler en Suisse

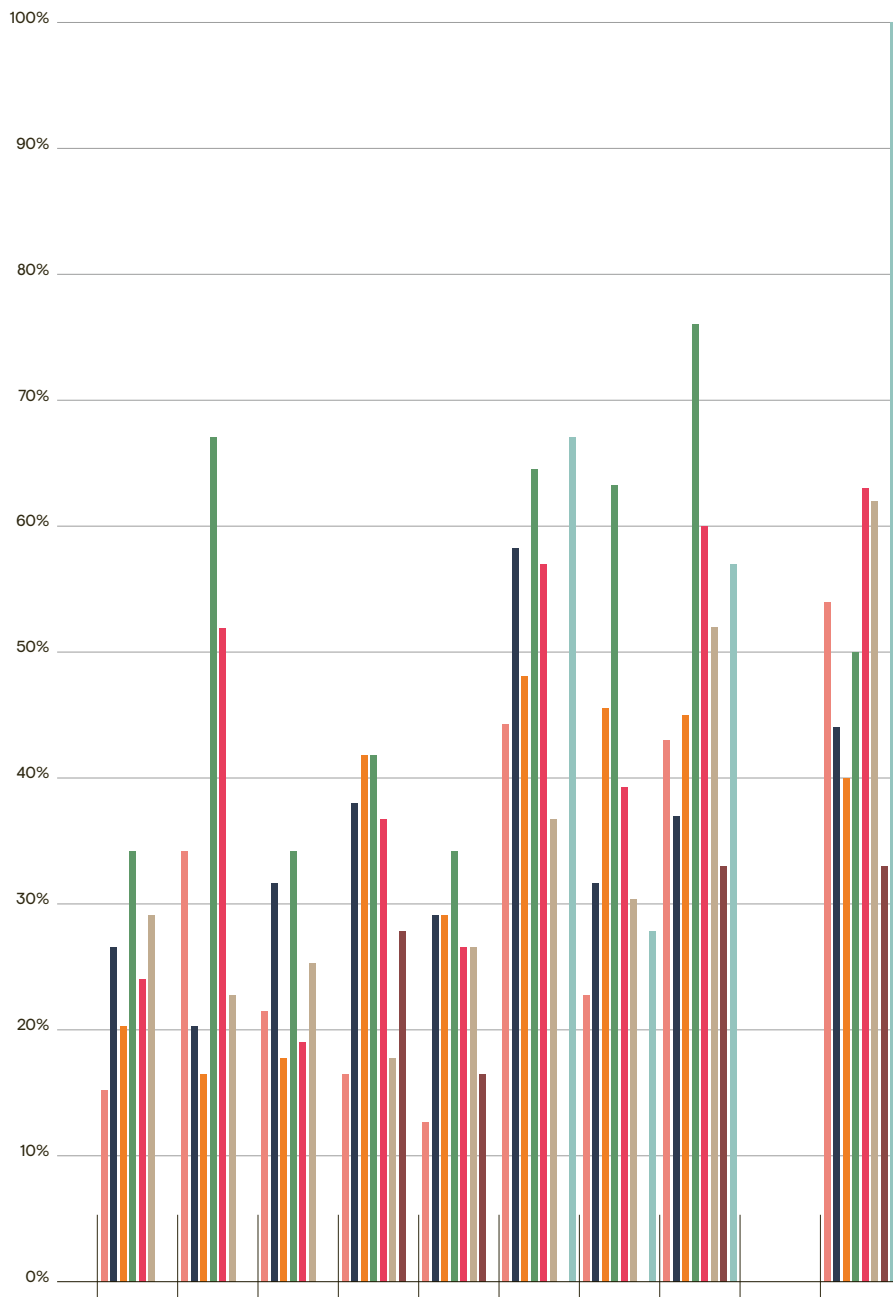
### Précisions

Ce taux est calculé en comparant les sommes des contrôles effectués par secteur et des annonces reçues par secteur. Il est aussi chiffré pour la globalité des annonces.

Le SECO voudraient atteindre un taux de contrôles se situant aux environs de 25%.

Cet objectif se révèle difficile à atteindre, car le nombre d'annonces progresse constamment.

Dès lors, les moyens mis à disposition sont toujours insuffisants.



#### Valeurs en pourcentage %

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Gros-œuvre	12	27	17	13	10	35	18	43	54
Métal	21	16	25	30	23	46	25	37	44
Bois	16	13	14	33	23	38	36	45	40
Plâtrerie peinture	27	53	27	33	27	51	50	76	50
Technique CSV	19	41	15	29	21	45	31	60	63
Electricité	23	18	20	14	21	29	24	52	62
Nettoyage	0	0	0	22	13	0	0	33	33
Carrelage	-	-	-	-	-	53	22	57	100

# Conventions collectives de travail (CN-CCT)

## Taux d'éléments corrects par type, suite à l'audition des employées

### Précisions

Les taux indiqués dans ce graphique représentent le pourcentage des employés contrôlés dont le statut serait en ordre.

La différence entre ce taux et le 100% n'est pas le taux des soupçons d'infractions, car un certain nombre de dossiers porte la mention « à déterminer ».

Ceux-ci nécessitent un examen par les instances concernées.

Pour l'instant, les commissions paritaires ne communiquent pas le résultat de leurs investigations.

Il n'est donc pas possible de connaître le taux effectif des infractions.



#### Valeurs en pourcentage %

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Salaires	38	55	46	53	72	50	47	37	39
Salaires pendant les vacances et jours fériés	44	53	57	64	69	54	45	42	45
Horaires de travail	42	63	43	33	33	33	27	32	32
Supplément de salaires	58	74	76	75	77	58	43	51	52
Indemnisation frais de logement et de repas	49	59	67	69	71	57	44	48	57
Indemnisation temps de déplacement	60	70	70	82	73	63	47	53	47
Déductions sur salaires (propres aux CCT)	25	32	40	47	52	43	34	35	43
Annonce / autorisation hors horaire normal	72	85	88	83	87	70	66	69	79
Statut travailleur indépendant	55	25	0	100	0	0	0	0	0

# Environnement – Élimination des déchets

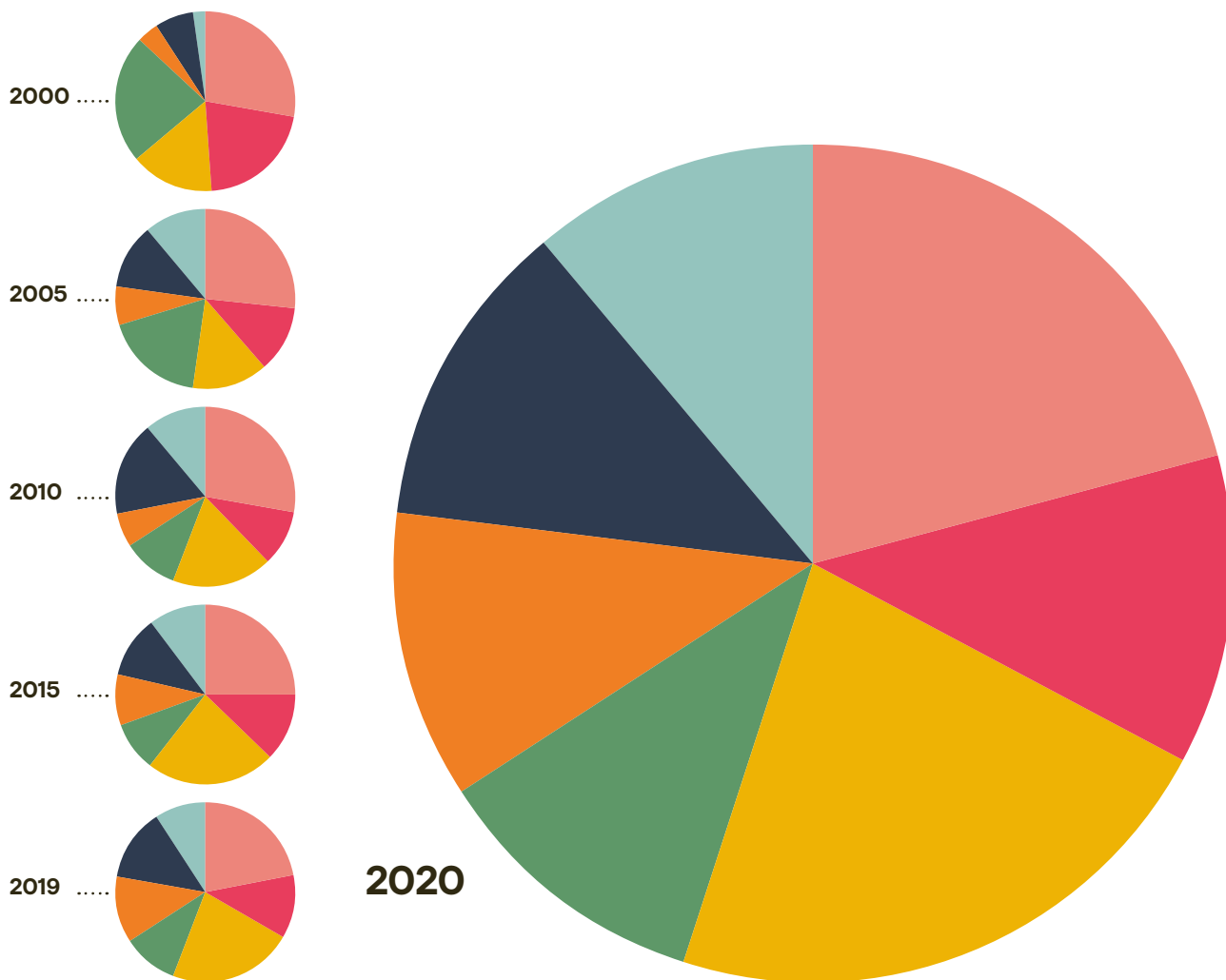
## Evolution des contrôles

## Précisions

Le graphique montre les contrôles de la gestion des déchets sur les chantiers.

Ces contrôles ont débuté en 2000.

Certaines années sont cachées volontairement pour ne pas surcharger la lecture.



Année	Total	Sarine		Singine		Gruyère		Lac		Glâne		Broye		Veveyse	
		Count	%	Count	%	Count	%	Count	%	Count	%	Count	%	Count	%
2000	824	233	28%	175	21%	123	15%	189	23%	29	4%	56	7%	19	2%
2005	670	178	27%	82	12%	95	14%	121	18%	44	7%	83	12%	67	10%
2010	537	148	28%	56	10%	98	18%	52	10%	32	6%	90	17%	61	11%
2015	556	140	25%	69	12%	129	23%	52	9%	51	9%	60	11%	55	10%
2019	613	134	22%	70	11%	137	23%	62	10%	72	12%	81	13%	57	9%
2020	607	128	21%	72	12%	133	22%	67	11%	68	11%	72	12%	67	11%

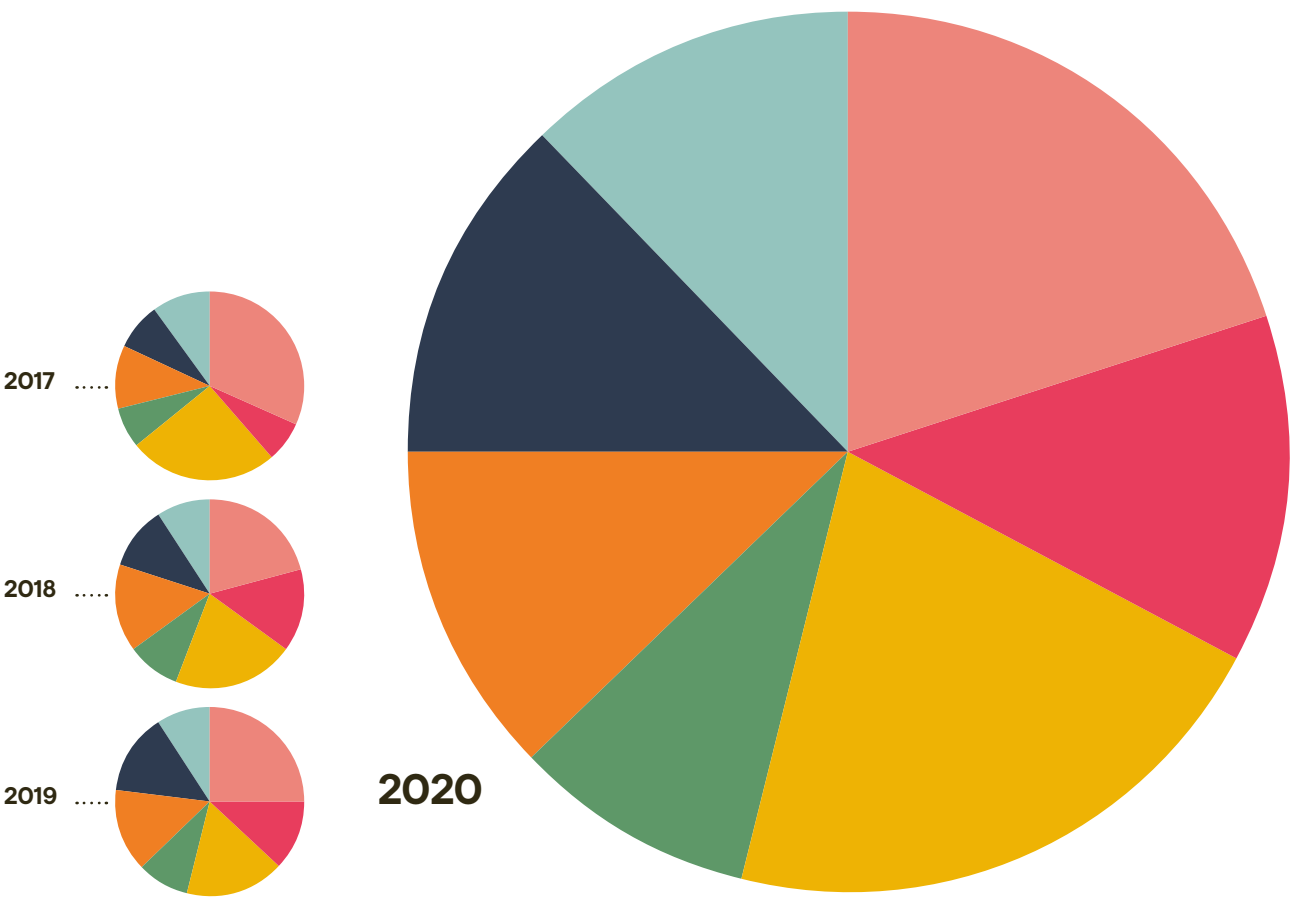
# Environnement – Gestion de l’eau

## Evolution des contrôles

# Précisions

Le contrôle de la gestion des eaux a débuté dans l’année 2014.

Cependant les statistiques sont prises en considération depuis le début 2015



Année	Total	Sarine		Singine		Gruyère		Lac		Glâne		Broye		Veveyse	
		Count	%	Count	%	Count	%	Count	%	Count	%	Count	%	Count	%
2017	178	57	32%	12	7%	46	26%	12	7%	19	11%	15	8%	17	10%
2018	163	34	21%	23	14%	34	21%	15	9%	24	15%	18	11%	15	9%
2019	161	40	25%	20	12%	28	17%	14	9%	23	14%	22	14%	14	9%
2020	162	33	20%	21	13%	34	21%	14	9%	19	12%	21	13%	20	12%

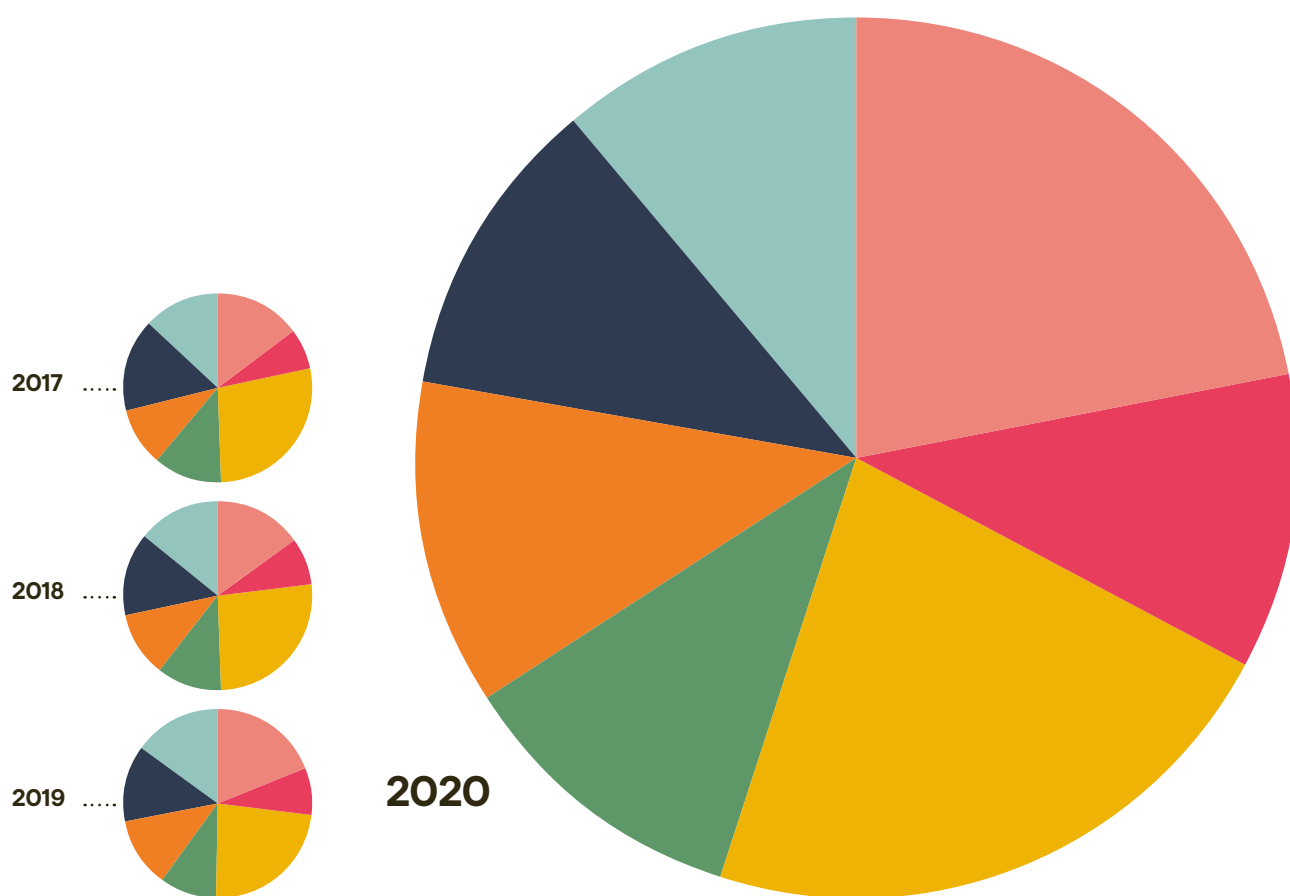
# Environnement – Gestion de l’air

## Evolution des contrôles

# Précisions

Le contrôle de la gestion de l’air a débuté dans l’année 2014.

Cependant les statistiques sont prises en considération depuis le début 2015.



Année	Total	Sarine		Singine		Gruyère		Lac		Glâne		Broye		Veveyse	
		Count	%	Count	%	Count	%	Count	%	Count	%	Count	%	Count	%
2017	191	29	15%	13	7%	53	28%	22	12%	20	10%	30	16%	24	13%
2018	201	30	15%	17	8%	52	26%	22	11%	23	11%	29	14%	28	14%
2019	200	38	19%	16	8%	47	23%	19	10%	24	12%	26	13%	30	15%
2020	207	45	22%	22	11%	46	22%	23	11%	25	12%	24	11%	22	11%





# Références

## Membres de l'inspectorat

**Fédération Fribourgeoise  
des Entrepreneurs**  
Route de l'Industrie 71  
1791 Courtaman

**Union Patronale du Canton de Fribourg**  
Route de l'Hôpital 15  
1700 Fribourg

**Syndicat SYNA, région Fribourg**  
Route du Petit-Moncor 1  
1752 Villars-sur-Glâne

**Syndicat UNIA, région Fribourg**  
Route des Arsenaux 15  
1700 Fribourg

## Comptabilité

**fiduFR SA**  
Rue de la Gruyère 75  
1632 Riaz

## Organe de contrôle

**Fiducum SA**  
Route de Fribourg 15  
1723 Marly

---

## Inspectorat

**Inspectorat chantiers Fribourg**  
Route des Fluides 5  
1762 Givisiez

**Secrétariat**  
T +41 26 460 84 90  
F +41 26 460 84 98

**Dénonciation**  
T +41 26 460 84 99

[www.ins-fr.ch](http://www.ins-fr.ch)

## Mandants

**Service Public de l'Emploi (SPE)**  
Boulevard de Pérolles 25  
1700 Fribourg

**Service de l'Environnement (SEn)**  
Impasse de la Colline 4  
1762 Givisiez

**Commissions Paritaires (CP)  
SO-TB-ME**  
p.a Route des Arsenaux 15  
1700 Fribourg

**Commission Paritaire (CP)  
GO**  
p.a Route André Piller 29  
1762 Givisiez

**Commissions Paritaires (CP)  
EL-NE-BO**  
p.a Petit Moncor 1  
1752 Villars-sur-Glâne

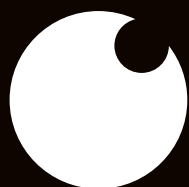
---

## Impressum

**Concept éditorial & graphisme**  
Damien Seydoux  
[hello@damienseydoux.ch](mailto:hello@damienseydoux.ch)

**Impression**  
cricprint, imprimerie coopérative  
Chemin des Sources 1  
1723 Marly





**Inspectorat chantiers Fribourg**  
**Baustelleninspektorat Freiburg**